

ATTENTION, DANGER!

Il y a déjà deux ans environ qu'une firme allemande vend, à grand renfort de publicité, des imitations assez réussies de timbres rares et de plis timbrés de divers pays. Ces imitations portent au verso la mention prétendument indélébile «Nachdruck», ce qui met les fabricants à l'abri des poursuites, mais non les collectionneurs à l'abri

d'une tromperie, car une inscription au verso, chacun le sait, cela s'efface aisément.

Ce n'est pas tout. Cette malheureuse initiative a tout récemment fait son chemin en Hollande où une firme, apparemment importante, s'est mise à son tour à vendre des reproductions. Il s'agit essentiellement des tim-

bres des Pays-Bas les plus cotés, notamment les numéros 1 à 6, 8 à 11, 26 à 29, 47 et 48, 61 à 64, 127 et 128, d'autres encore dont certains timbres-taxa et de service, ainsi que les «coffres-forts flottants».

Dans les grands placards publicitaires que la firme publie pour vanter sa marchandise, elle affirme qu'il ne peut être question de

falsifications car le mot «facsimile» est imprimé au verso. C'est un fait, mais non une garantie pour l'avenir. Les annonceurs affirment aussi que ces reproductions sont des «getrouwe nadrukken», c'est-à-dire des «réimpressions fidèles». Là il s'agit d'un mensonge éhonté et d'une affirmation qui frise l'escroquerie car, loin d'être fidèles et plus loin encore d'être des réimpressions, ce sont de banales reproductions tramées, telles qu'on en trouve dans les catalogues de vente publique utilisant la couleur. Ces vignettes, dont le prix de revient ne dépasse pas 1 franc, sont vendues à des prix variant entre 5 et 10 gulden pièce! On ne peut que fustiger cette exploitation sans vergogne de l'acheteur. Seule consolation, ces prétendues réimpressions sont à ce point différentes des originaux qu'elles ne risquent pas de tromper le plus inattentif des collectionneurs.

Il me semble toutefois bon de signaler leur existence aux lecteurs de la «Revue du Timbre».

Roger VERVISCH